Suite Ventes pour Taxes.

TAYLOR WILLIAM G.—
Taxe d'Etat de 1898..........$3 30
Taxe de levée, district d'Orléans........ 83
Total..........$4 13
146 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Tonti, Miro et St Louis, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 300, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 90 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Conti et Tonti.

TAYLOR WILLIAM G.—
Taxe d'Etat de 1898.............. 90
Taxe de levée, district d'Orléans.... 23
Total..........$1 13
147 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Miro, Tonti et St Louis, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 300, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 90 pieds de profondeur.

TAYLOR, WILLIAM G.—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 50
Taxe de levée, district d'Orléans.... 38
Total..........$1 88
148 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Conti, St Louis et Miro, désigné comme lot No 29 dans l'ilet No 300, mesurant ... pieds de face à la rue Tonti sur 81 pieds de profondeur.

THEARD, JOSEPH O.—
Taxe d'Etat de 1898..........$7 20
Taxe de levée, district d'Orléans...... 1 80
Total..........$9 00
149 Vingt-quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Toulouse et St Pierre, désignés comme ilet No 370.

THEURET, Vve SENAC—
Taxe d'Etat de 1898..........$12 00
Taxe de levée, district d'Orléans...... 3 00
Total..........$15 00
150 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Remparts, Bourgogne et Esplanade, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 108, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue Quartier sur 100 pieds 2 pouces de profondeur.

TERRANOVA, GUIS-EPPI—
Taxe d'Etat de 1898.......... $10 80
Taxe de levée, district d'Orléans...... 2 70
Total..........$13 50
151 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Royale, Bourbon et Ursulines, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 16, mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 90 pieds de profondeur.

TERRANOVA G.—
Taxe d'Etat de 1898..........$18 00
Taxe de levée, district d'Orléans..... 4 50
Total..........$22 50
152 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, St Philippe, Dumaine et Dauphine, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 85, mesurant 65 pieds de face à la rue Bourgogne sur 66 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bourgogne et St Philippe.

TOURNIER, JOSEPH M.—
Taxe d'Etat de 1898..........$12 00
Taxe de levée, district d'Orléans.... 3 00
Total..........$15 00
153 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Liberté, Marais et St Pierre désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 150, mesurant 64 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur 32 pieds 5 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Liberté.

TURREGANO, ALBERT, mineurs—
Taxe d'Etat de 1898..........$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans...... 1 50
Total..........$7 50
154 Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dupré, Domaine et White désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 dans l'ilet No 373, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ste Anne et Dupré.

VEDEY, Mme M. E.—
Taxe d'Etat de 1898..........$15 60
Taxe de levée, district d'Orléans...... 3 90
Total..........$19 50
155 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Galvez, Miro et St Philippe, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 286, mesurant 33 pieds de face à la rue Ursulines sur 146 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.

VIACAVA, THERESE—
Taxe d'Etat de 1898..........$15 00
Taxe de levée, district d'Orléans..... 3 75
Total..........$18 75
157 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dauphine, Bourgogne et Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 87, mesurant 33 pieds face à la rue Ste Anne sur 61 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Dauphine.

VINCENT, Prop. WILLIAM P.—
Taxe d'Etat de 1898.......... $39 00
Taxe de levée, district d'Orléans..... 9 75
Total..........$48 75
158 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Dorsière, Chartres et Canal, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 32, mesurant 41 pieds de face à la rue Douane sur 112 pieds de profondeur.

VINCENT, Prop W. P.—
Taxe d'Etat de 1898..........$72 00
Taxe de levée, district d'Orléans...... 18 00
Total..........$90 00
159 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Douane, Bienville et Dauphine, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 68, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 76 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bourbon et Douane.

WALL, WILLIAM WINANS—
Taxe d'Etat de 1898..........$ 9 00
Taxe de levée, district d'Orléans... 2 25
Total..........$11 25
160 Un ilet de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues St David, Salomon, Toulouse et St Louis, désigné comme ilet No 554, mesurant 225 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St David, 253 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la Salomon, 319 pieds, 8 pouces 2 lignes de face à la rue Toulouse, 319 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue St Louis.

WATT ..., JOHN—
Taxe d'Etat de 1898..........$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans....... 60
Total..........$3 00
161 Quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Clark, Génois et Douane, désignés comme lots Nos 18, 19, 20 et 21 dans l'ilet No 477, mesurant chacun 34 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds de profondeur; lot No 21 formant l'encoignure des rues Bienville et Génois.

WHITE, Mlle LULU—
Taxe d'Etat de 1898.......... $90 00
Taxe de levée, district d'Orleans..... 22 50
Total..........$112 50
163 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin Bienville, Douane et Franklin, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 124, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bassin sur 96 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

WILLIAMS, DANIEL W.—
Taxe d'Etat de 1898..........$13 20
Taxe de levée, district d'Orléans.... 3 30
Total..........$16 50
164 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bienville, Douane et Liberté, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 129, mesurant 31 pieds de face à la rue Franklin sur 79 pieds 10 pouces de profondeur.

Au jour fixé pour la vente je vendrai telles parties spécifiées de chacun des morceaux de propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOHN BREWSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District, Paroisse d'Orléans.
27 juin—27—juil 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Deuxième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat 2me district, coin Passage St Antoine et la rue de Chartrez. Nlle-Orléans, 27 juin 1899.

Conformément à la section 63, de l'acte 85 de 1888 et aux lois qui pourvoient à tels cas, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Deuxième District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes des années 1895, 1896, 1897 et 1898, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Cour, le SAMEDI, 29 juillet 1899, et qu'un nombre de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à la dite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN BREWSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Deuxième District Paroisse d'Orléans.
27juin—27—juil 5 12 19 26 29

VENTE POUR TAXES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans, Cinquième District, composé du Cinquième District Municipal.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Cinquième District, paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 27 juin 1899.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 29me jour de juillet A. D., 1899, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières dans le Cinquième District de la Paroisse d'Orléans, sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la Paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées dans l'année 1898, et les années précédentes, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de décembre des années dans lesquelles les assessements ont été faits, sur les dites taxes, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement des dites années, et les propriétés foncières assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiquées ci-dessous, savoir:

CINQUIEME DISTRICT.

AIKMAN, CHAS. W.—
Taxe d'Etat de 1898..........$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans.... 60
Total..........$3 00
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Pelican, les rues Bonny, Seguin et Delaronde, désigné comme lot No 18, dans l'ilet No 8, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Pelican sur 120 pieds de profondeur.

AMANN, JOS.—
Taxe d'Etat de 1898..........$15 00
Taxe de levée, district d'Orléans.... 3 75
Total..........$13 75
Deux lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Alix, Belleville et Eliza, désignés comme lots Nos 22 et 23 dans l'ilet No 79, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Elmire sur 150 pieds de profondeur.

BENTLEY, Mme WM.—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 50
Taxe de levée, district d'Orléans...... 38
Total..........$1 88
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Pacifique, les rues Slidell, Opélousas et Atlantique, désigné comme lot No 10 13 dans l'ilet No 129, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

BRUNNER, Mme ROSE—
Taxe d'Etat de 1898..........$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans...... 1 50
Total..........$7 50
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Opélousas, Evelina, Eliza, Powder et Bonny, désigné comme lot No dans l'ilet No 90, mesurant 30 pieds de face à la rue Opélousas sur 110 pieds de profondeur.

BUCHANAN, BENJAMIN—
Taxe d'Etat de 1897..........$3 60
Taxe de levée, district d'Orléans..... 60
Total..........$4 20
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Slidell et les rues Pacifique, Opelousas et Atlantique, désigné comme lots Nos 14 et 15 dans l'ilet No 129, mesurant 60 pieds de face à l'avenue Slidell sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

CERASA, GREGORI—
Taxe d'Etat de 1898..........$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans...... 1 50
Total..........$7 50
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Opelousas, Pacifique, Elmire et Evelina désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 114, mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Opelousas sur 120 pieds de profondeur.

FRAZIER, ROBT.—
Taxe d'Etat de 1898.......... 90
Taxe de levée, district d'Orléans..... 23
Total..........$1 13
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Verret, Nunez et Homer, désigné comme partie du lot No 13 dans l'ilet No 156, mesurant 30 pieds de face à la rue Newton sur 30 pieds de profondeur.

GRAVES, JNO.—
Taxe d'Etat de 1898..........$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans...... 1 50
Total..........$7 50
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, LeBoeuf, Thayer, Pélican, désigné comme une portion de terre dans l'ilet No 55, mesurant 40 pieds de face à la rue Patterson sur 120 pieds de profondeur.

GRAVES, JNO.—
Taxe d'Etat de 1898..........$13 20
Taxe de levée, district d'Orléans.... 3 30
Total..........$16 50
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues LeBœuf, Thayer, Patterson et Pelican, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 55, mesurant 60 pieds de face à la rue LeBœuf sur 134 pieds de profondeur.

GRAVES, JOHN—
Taxe d'Etat de 1898..........$13 20
Taxe de levée, district d'Orléans.... 3 30
Total..........$16 50
Trois lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Pacifique, la rue Eliza, l'avenue Atlantique et la rue Evelina, désignés comme lots Nos 17, 18 et partie du lot No 19, dans l'ilet No 98, mesurant 78 pieds 10 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

GRIBAFFI, SALVATORE—
Taxe d'Etat de 1898.......... 90
Taxe de levée, district d'Orléans..... 23
Total..........$1 13
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Vallette, Newton et Verret, désigné comme lot No 13, dans l'ilet No 157, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Homer sur 100 pieds de profondeur.

HALL, Mlle ALICE—
Taxe d'Etat de 1898..........$3 60
Taxe de levée, district d'Orléans..... 90
Total..........$4 50
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nunez, Lamarque, Têche et Socrate, désignés comme lots Nos 21 et 22, dans l'ilet No 219, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Têche sur 120 pieds de profondeur.

HENDERSON, KANE—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans...... 45
Total..........$2 25
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Newton, Nunez, Têche et Homer, désignés comme lots Nos 13 et 14 dans l'ilet No 155, mesurant 64 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

JACKSON, PAUL—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans...... 45
Total..........$2 25
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans un morceau de terre vendu par A. Camus, borné par le chemin Public et les terres de marais, au-dessus par la propriété T. Camus, désignés comme lots Nos 32 et 33 folio No 131, mesurant chacun 48 pieds de face au chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

KENEFIC, MARY—
Taxe d'Etat de 1898..........$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans 60
Total..........$3 00
Cinq lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Opelousas, Pacifique, Elmire et Evelina, désignés comme partie des lots Nos 11 à 15 dans l'ilet No 114, mesurant 52 pieds de face à la rue Opelousas sur 60 pieds de profondeur.

LACOSTE, Vve A. B. C.—
Taxe d'Etat de 1898.......... 90
Taxe de levée, district d'Orleans...... 23
Total..........$1 13
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle Orléans, dans un morceau de terre vendu par B. Lacoste et la balance non vendue dans la 2me division, désigné comme lot No 17, fol. No 146, mesurant 61 pieds 9 pouces de face à la rue Cassimir sur 120 pieds de profondeur.

McGIVNEY, JOHN—
Taxe d'Etat de 1898..........60c
Taxe de levée, district d'Orléans.......15c
Total..........75c
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Séguin, Verret et Evelina, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 92, mesurant 30 pieds de face à la rue Eliza sur 120 pieds de profondeur.

MITCHELL, JOHN—
Taxe d'Etat de 1898..........$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans..... 60
Total..........$3 00
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Eliza, Elmire et Evelina, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 97, mesurant 31 pieds de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

MITCHELL, JOHN—
Taxe d'Etat de 1898..........$3 60
Taxe de levée, district d Orléans..... 90
Total..........$4 50
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Pacifique, les rues Evelina, Opélousas et Elmire, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No 114, mesurant chacun 29 pieds 3 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

MUTUAL LOAN AND BLD'G. ASS'N—
Taxe d'Etat de 1898..........$5 40
Taxe de levée district d'Orléans.......1 35
Total..........$6 75
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Opélousas, Evelina, Bonny et Séguin, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 120, mesurant 32 pieds de face à la rue Opélousas, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur.

MOSELY, NOEL—
Taxe d'Etat de 1898.......... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans...... 15c
Total..........75c
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle Orléans, dans un morceau de terre vendu par B. Lacoste et la balance non vendue dans la 2me division, désigné comme lot No 14, fol No 147, mesurant 51 pieds 9 pouces de face à la rue Canal sur 120 pieds de profondeur.

NOEL, LEVY—
Taxe d'Etat de 1898.......... 90
Taxe de levée, district d'Orléans...... 23
Total..........$1 13
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans un morceau de terre vendu par B. Lacoste et la balance non vendue dans la 2me division, désigné comme lot No 11, fol. 146, mesurant 61 pieds 9 pouces de face à la rue Church sur 128 pieds de profondeur.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans...... 45
Total..........$2 25
Une portion de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Têche, Nunez, Socrates et Ptolémée, désignée comme parties des lots Nos 5 à 10 et partie du lot No 12 dans l'ilet No 245, mesurant 153 pieds de face à la rue Têche sur 59 pieds de profondeur.

RANDALL, PETER—
Taxe d'Etat de 1898..........$2 10
Taxe de levée, district d'Orléans...... 53
Total..........$2 63
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Diana, Verret, Nunez et De Armas, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 188, mesurant 32 pieds de face à la rue Diana, sur 128 pieds de profondeur.

REED, Mlle CATH'N—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 50
Taxe de levée, district d'Orléans...... 38
Total..........$1 88
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Diane, Belleville et Newton, désignés comme lots Nos 14, 15 et 16 dans l'ilet No 179, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Vallette sur 137 pieds 6 pouces de profondeur.

REED, Mme CATH'N—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans.... 45
Total..........$2 25
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Têche, Lamarque, Brooklyn et De Armas, désignés comme lots Nos 13 et 14 dans l'ilet No 215, mesurant 60 pieds de face à la rue Têche sur 120 pieds de profondeur.

ROSE, HARRISON—
Taxe d'Etat de 1898..........$3 00
Taxe de levée, district d'Orléans.... 75
Total..........$3 75
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lamarque, Têche, Brooklyn et De Armas, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'ilet No 215, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Lamarque sur 120 pieds de profondeur.

RUPP, Mme JOHN—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 80
Taxe de levée district d'Orléans...... 45
Total..........$2 25
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Opelousas, Verret et Slidell, désigné comme lot No 12, dans l'ilet No 125, mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Vallette sur 162 pieds 8 pouces de profondeur.

SALIBA, HENRY—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans...... 30
Total..........$1 0
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Nunez, Verret et Slidell, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 149, mesurant 30 pieds de face à la rue Homer sur 120 pieds de profondeur.

SALIBA, HENRY—
Taxe d'Etat de 1898..........$8 40
Taxe de levée, district d'Orléans...... 2 10
Total..........$10 50
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Nunez, Verret et Slidell, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 149, mesurant 30 pieds de face à la rue Homer sur 120 pieds de profondeur.

SMITH, AMEDEE JOS.—
Taxe d'Etat de 1898..........$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans.... 30
Total..........$1 50
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans un morceau de terre vendu par A. Camus, borné par le chemin public et des terres de marais, au-dessus par la propriété T. Camus, désigné comme lot No 61, folio No 132, mesurant 48 pieds de face au chemin public sur 170 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

H. N. UMBACH.
Collecteur de Taxes pour le Cinquième District, Paroisse d'Orléans.
27juin—27—juil 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Cinquième District, composé du Cinquième district municipal.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, du 5me district paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 27 juin 1899.

Conformément à la section 63 de l'acte 85 de 1888, et aux lois qui pourvoient à tels cas, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le cinquième district, paroisse d'Orléans, composée du cinquième district municipal, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes des années 1897 et 1898, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Cour, SAMEDI, 29 juillet 1899, à 11 heures A. M., et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, et continueront à l'être conformément à la loi préparatoire à la dite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

H. N. UMBACH,
Collecteur de Taxes d'Etat, Cinquième District, Paroisse d'Orléans.
27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, le 29 juin 1899 à 10 h. 30 A. M. Aux Nos 813 et 815 rue Nord Villeré.

Meubles, Faience, Verreries, etc.

EN VERTU de et conformément à un ordre issu et signé le 12me jour de juin 1899 par l'Honorable George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. dans l'affaire intitulée succession de Justin Lacarse, et Philippine Bajan, sa femme No 56 435 du dossier de la sus dite Cour, à l'enchère publique il sera vendu, le 29 juin 1899 à 10 h 30 A. M.

Les meubles et autres effets mobiliers etc comme ils sont connus dans les sus-dits lieux et d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.
18 juin—18 25 26 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE—Propriétés de choix dans le 3me district Mardi, 27 juin. Vente pour plaire aux acquéreurs.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 629 rue Commune.—MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourses des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 26 mai 1899 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée la succession de Marie Anne Journu, veuve en première noce de Pierre Metreaud et veuve en deuxième noce de Louis Loques No 58.450 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu Vingt certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet No 217 borné par les rues Hancock Dauphine, Monroe maintenant Tupelo et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les numéros un à dix-sept inclusivement et de vingt-quatre à vingt-six inclusivement et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurant chacun 31' 3 4" de face à la rue Monroe ou (Tupelo) sur 111' 6" de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Dauphine et Monroe ou (Tupelo), et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Tupelo et Bourgogne. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 30 de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156' 5 4. Lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 31' 3' 4" de face à la rue Hancock sur une profondeur de 111 6" 0". Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Hancock et Bourgogne. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 30' de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 156' 5" 4". le tout entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent à savoir: Sur les lots Nos 16 et 17, un cottage double en bois contenant quelques quatre chambres, cuisine et cabinet, citerne, etc. Termes et conditions: Comptant. Les acquéreurs assumant les taxes de 1899, en plus et au-dessus de leur enchère, et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice.

27mai—27 28—juin 6 11 18 25 26 27

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE Résidence-Cottage

7710 RUE MAPLE,

SUR DEUX LOTS DE TERRE.

Succession d'Eugène Gaudinese

No 58,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—

JEUDI, 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1899 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

La jolie résidence cottage simple en bois No 7710 rue Maple, dans le septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Maple (autrefois Deuxième) Hampson, Adams et Burdette, retirée de la banquette, sans une barrière en fer, contenant galerie, vestibule au centre, cinq chambres, chambre à bain, office, et hangar et citerne. Sur le côté il y a assez de terrain pour construire des améliorations additionnelles. Le terrain se compose de lots dans l'ilet No 81, borné comme il est dit ci-dessus, désignés par les Nos 15 et 16, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Maple sur 107 pieds 6 pouces de profondeur, dans un joli voisinage s'améliorant, à deux ilets de l'avenue St Charles, et ayant une double ligne de chars électriques en face. Une aussi jolie demeure que l'on puisse désirée.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication: 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

25juin—25 27—juil et 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage DE MAGASINS ET RESIDENCES

De Valeur, Rapidement Productifs et Centralement Situés,

Propriété de Résidence. Cottages Simple et Double.

Dans l'affaire de Erin Crawford et als, vs Jno. S. Crawford et als.

No 58.087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A l'Enchère Publique.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 832 rue Commune—MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 6 février 1899, et signé le 10me jour de février 1899, et aussi conformément au jugement et décret de la dite Cour jusqu'ici rendu dans cette affaire, le 22me jour de janvier 1899 et signé le 27me jour de janvier 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété de valeur, devant être offerte et vendue en huit lots séparés, ou portions de terre avec les améliorations sur chacun, respectivement, séparément et à part, à savoir—

1° Le superbe emplacement d'affaires et le magasin et résidence double à deux étages en bois couvert en ardoises Nos 1344 et 1348 rue Camp, encoignure Melpomène.

Cette superbe propriété est occupée d'un côté comme un magasin d'épicier et résidence et contenant de chaque côté, 3 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres et galerie de devant au premier étage, hangar sur la banquette, citerne, hangar, etc., dans la cour; le tout décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Melpomène, Terpsichore et Magasins désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 30 décembre 1898 et annexé à l'inventaire pris dans l'affaire ci-dessus intitulée, pardevant John B. Fisher, notaire, le 22me jour de décembre 1898, lequel dit lot mesurant en conséquence, trente quatre pieds dix pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et une première profondeur sur l'autre côte de trente pieds cinq pouces et six lignes, de là une deuxième profondeur sur et entrant dans une ligne oblique de neuf pieds dix pouces, de là un troisième profondeur de vingt trois pieds dix pouces et six lignes, de là se retrécissant à angle droit six pieds cinq pouces, et delà une autre profondeur de un pied quatre pouces et six lignes, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-six pieds deux pouces.

Cette propriété de choix est extrêmement bien située pour genres d'affaires, faisant face à une belle avenue asphaltée, et commandant un grand commerce de bon rapport.

2° Le productif cottage double Nos 1132 et 1134 rue Melpomène immédiatement dans le fond. La maison est en bois et est couverte en ardoises, et contient en tout 6 chambres, hangar, citerne, etc. dans la cour, décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désignée par la lettre C, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément, trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Magasins, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de vingt six pieds deux pouces, de là s'élargissant un pied quatre pouces et six lignes, et de là une deuxième profondeur de trente sept pieds neuf pouces et trois lignes, et une largeur sur la ligne du fond de trente deux pieds quatre pouces et une ligne.

3° L'avantageux cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1128 et 1130 rue Melpomène, touchant après la propriété ci-dessus, contenant six chambres, hangar, citerne, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant, conformément, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces deux propriétés sont situées immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite et sont constamment occupées.

4° Le productif cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1205 et 1207 rue Camp ou Colisée entre Erato et Thalie. Cette résidence contenant 4 chambres de chaque côté, sans compter cuisine, hangars, citerne, etc., dans la cour à chaque demeure. Le lot est décrit comme suit, à savoir. Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée ou Camp Erato, Prytanée et Thalie, formant un trapésion, étant partie d'un lot désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro soixante dix, ledit lot est borné sur un côté par un lot maintenant ou dernièrement appartenant à S. E. Debar, et sur l'autre côté par l'autre portion du dit lot numéro quatre, ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Colisée ou Camp et s'étendant en profondeur de façon à toucher aux lots Nos 5 et 6, ledit lot d'après un plan particulier fait par H. Grant, voyer, daté le 6 mai 1847, et déposé pour référence en l'étude de Daniel Clark, Jr, recorder et ex-officio notaire pour la paroisse de Jefferson, et mesurant 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp ou Colisée, soixante huit pieds deux pouces et six lignes sur le côté de la rue Erato, quatre vingt douze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et cinquante neuf pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine d'après ledit plan, plus ou moins.

5° Le cottage double et résidence élevé, bien situé No 1337 rue Camp, encoignure Melpomène. Les améliorations consistant en un joli cottage élevé en bois, couvert en ardoises, contenant galeries de face et de côté, grande salle à manger, cuisine, cave dans le soubassement et quatre grandes chambres à coucher au-dessus: jardin de côté, grande citerne, hangar et deux chambres à domestique: le gaz dans toute la maison. Le lot est décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp ou Colisée, Melpomène, Prytanée et Terpsichore, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillié, député voyer de ville, portant la date du 31 décembre 1898, une copie certifiée duquel est annexé à un inventaire pris par Jno. B. Fisher, notaire le 22ème jour de décembre A. D. 1898, et mesurant conformément, trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante dix sept pieds neuf pouces et une ligne, de là sur une perpendiculaire à la rue Melpomène trente-cinq pieds, de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène trente cinq pieds; de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène quatorze pieds, de là à angle droit courant vers la rue du Camp, dix-sept pieds sept pouces, de là à angle droit vers la rue Melpomène trente-cinq pieds cinq pouces et sept lignes, et de là au point de départ sur la rue du Camp soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, exceptionnellement situé à la jonction de deux belles avenues pavées donnant de la lumière et une parfaite ventilation.

6° Le désirable cottage en bois couvert en ardoises No 1343 rue Camp ou Colisée touchant à côté. Cette bâtisse a une galerie sur le devant et contenant 4 grandes et 2 petites chambres et dans la cour il y a une bâtisse de cuisine contenant 2 chambres en plus, hangar citerne etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que la cinquième ci-dessus decrite propriété, et est désigné par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Camp sur une profondeur du côté du lot A et soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, et une profondeur de l'autre ligne de côté de quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes, et une largeur dans le fond de trente cinq pieds cinq pouces et sept lignes.

7° Le rémunératif cottage double, en bois Nos 1410 et 1414 rue Melpomène, immédiatement dans le fond. Le cottage double de choix, avec bâtisse détachée à deux étages dans le fond, contenant ensemble huit chambres, galerie sur la façade, allée de côté à chaque demeure, citerne, etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que les propriétés en ceci ci-dessus cinquièmement et

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

sixièmement décrites et est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément, trente-six pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée, de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente cinq pieds, de là, une deuxième profondeur sur une ligne oblique d'entrée quinze pieds deux pouces et cinq lignes, et de là, une troisième profondeur dans le fond de quatorze pieds et une largeur sur la ligne du fond de trente trois pieds un pouce et deux lignes.

8° L'élégante résidence en briques et bois à deux étages No 1326 rue du Camp, entre les rues Thalie et Melpomène.

Cette jolie résidence est une demeure en briques et bois à deux étages, ayant grande verandah à chaque étage, vastes vestibules, salons, salle à manger, cuisine, office etc., au rez de chaussée; chambre à bain et plusieurs chambres à coucher au-dessus, allée, cour dans le fond, hangars, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par rues Camp, Magasins Melpomène et Thalie, mesurant en mesure américaine vingt huit pieds et trois pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, laquelle portion de terre est la plus près de la rue Thalie des lots trois et quatre d'un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer le 9 novembre 1847, et déposé parmi les archives de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville. En bonne condition et à proximité de distance de marche facile du centre des affaires, commode et bien construite et faisant face à une jolie avenue asphaltée, à proximité du Parc Colisée, une résidence de choix dans un agréable voisinage.

Termes et conditions: Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en des termes de crédit de un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurités; un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur sur le montant total du montant de l'enchère devant être payé au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant conserver la propriété assurée pour sa valeur entière jusqu'au complet et paiement final desdits billets, et de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs desdits billets, et finalement de payer tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont fixés à cinq pour cent du montant réclamé en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou quelque partie de celà, l'acquéreur devant payer entièrement et finalement le prix de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes pour l'année courante de 1899.

Acte de vente devant être fait pardevant John B. Fisher, notaire, l'acquéreur devant payer pour lesdits actes de vente.

4 juin—4 11 18 25—2 juillet à date

Simmons & Cohn.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEURS.

L'ASSORTIMENT ENTIER, ETC., DU **MOREAU WOLBRETTE SHOE CO., L'TD,**

Mercredi, 28 juin, à 10h 30 A. M.

A leur manufacture, encoignure Bienville et Decatur.

SERA VENDU à l'enchère publique, pour du comptant toutes les Machines Marchandises, Matériaux, Installations, Cheval, Charrette et Comptes.

La vente est faite en vertu d'un ordre rendu le treizième jour de juin 1899 par l'Hon George H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire P. Desmaries vs le Moreau Wolbrette Shoe Co. L'td, dossier No 59 178 de la dite cour.

L'inventaire est enrégistré dans l'affaire ci-dessus intitulée, et la propriété est ouverte aux acheteurs jusqu'au jour de la vente.

SIMMONS & COHN, Encanteurs.
15 juin—15 25 28

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF.

No 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberts et Upperline.

Succession de Vve George Buyatt.

JEUDI 6 JUILLET 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune—Le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi à la Bourse de propriétés foncières No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C Dossier No 58 553 daté le 31 mai 1899 dans l'affaire de la succession de Angeline Benvenu, Vve de George Buyatt, à l'enchère publique il sera vendu

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades Remparts, Upperline et Robert, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 4917 et 4919 rue Dryades.

Conditions Comptant.

L'acquéreur assumant en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera un dépôt de 10 0|0 comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.

2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Charmante Rangée de Jolis Cottages Simples en Bois,

Nos 5716, 5720, 5724 et 5728 rue Laurel, enc. avenue Nashville.

In re Mme Leonora McLellan, femme de Peter Seiler, autorisée, vs Mme Viola Mélanie Hartiens, femme de Geo. A. Fisher, et als.

No 59,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & Co—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau No 832 rue Commune—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé en pleine cour par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la Paroisse d'Orléans, le 18 mai 1899 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété foncière, à savoir;

La charmante rangée de résidences simples, en bois, couvertes en ardoises, Nos 5716, 5720, 5724 et 5728 rue Laurel, encoignure de l'avenue Nashville retirée de la banquette, et contenant chacune galeries sur la façade, quatre chambres, hangars, citernes, etc., dans la cour; banquettes pavées; plus complètement décrites comme suit, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, Arabella, Annonciation et l'avenue Nashville.

Les dits lots sont numérotés huit, neuf dix et onze du dit ilet, et mesurant chacun, selon un plan d'arpentage par Albert G. Blanchard, voyer, daté le 26me jour de février 1899, 30 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds, le lot No 8 formant l'encoignure des rues Laurel et de l'avenue Nashville.

Les résidences sont bien situées, en bonne condition et seront vendues séparément d'après le plan exposé au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance à 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant les taxes de 1899, et devant faire un dépôt comptant, de 10 pour cent pour les ventes.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur aux frais des acquéreurs pardevant Fergus Kernan, notaire.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 à date

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis meubles de salon, chambre à coucher et salle à manger: Chambres Victoria, Tapis, Nattes, Pendules et Ornements, effets personnels, joaillerie, Montre et Chaine, Malles, Gravures, Piano droit, meubles de cuisine et divers.

Succession de Mme Charles Loebnitz.

No 59,563—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MERCREDI le 28 juin 1899, à 11 heures A. M. sur les lieux No 710 rue Orléans près la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C daté le 19 juin 1899 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Charles Loebnitz, dossier No 59,563 de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de meubles de maison, comprenant salon, chambre à coucher et salle à manger, piano, ornements joaillerie, effets personnels et de nombreux autres objets de ménage

Conditions—Comptant.

23juin—à date

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant Cottage Simple,

No 716 rue Eliza.

Contenant Sept Chambres, Grande Cour, retiré de la rue.

Succession de Thomas Howe

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 57,479

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juin 1899 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté et signé le 22 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, maintenant Belleville, Alix, Eliza et Vallette, désigné comme lot No 13 d'après le plan de L. H. Pilié daté le 18 septembre 1846 et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth ancien notaire en cette ville, et mesurant trente cinq pieds 9 pouces et deux lignes de face à la rue Eliza sur cent vingt-six pieds six pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur payant les taxes de ville et d'Etat de 1899, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur et pardevant F. [illegible] notaire.

26 mai—26 28—juin 4 11 18 25 27

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

912 rue Gravier.

A widow sixty-eight years old, living in New York City, had been dosing for nine years. She was constantly troubled with pains on her right side, which seemed to be caused by the liver. Up to last June she had been treated by a number of physicians, one of whom claimed she had catarrh of the stomach; another stated that it was ordinary dyspepsia, and still another pronounced it biliary calculus, or gall stones, for which he treated her several months without good results. At times the pains were so severe that hypodermic injections of morphine were resorted to. The patient weighed 109 pounds; was completely run down, and had very little appetite. Early in June a neighbor induced her to try Ripans Tabules. After using them two weeks the pains and bloating of the stomach and colic ceased and nausea entirely disappeared. The patient has practically recovered by September 11th. She had gained eleven pounds, and could eat baked beans, among other dishes, without ill results.

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. Send five cents to Ripans Chemical Co., No. 10 Spruce Street, New York, for 10 samples and 1,000 testimonials. R·I·P·A·N·S, 10 for 5 cents, or [illegible] may be had of all druggists who are willing to sell a standard medicine at a moderate profit. [illegible]